

Le mécanisme REDD+ et la désertification

La gestion, la conservation et le développement durable des forêts sèches sont essentiels pour la lutte contre la désertification.»

Journée mondiale 2011 de la lutte contre la désertification 2011 World Day to Combat Desertification, UN Secretary-General Ban Ki-moon



Dry forest - Desierto cerca de La Balleza, Chihuahua, Mexico
© Lon8Queta (<http://www.flickr.com/photos/lon8queta/5783383157/>)

Les forêts sèches jouent un rôle important pour la prévention de la dégradation des terres et de la désertification, la conservation de la biodiversité, la production de biens et de services écosystémiques ainsi que l'atténuation des changements climatiques et des incidences des sécheresses et l'adaptation à ceux-ci. Il convient de les intégrer globalement dans le mécanisme REDD+ en s'attachant en particulier aux avantages associés afin d'exploiter le potentiel prometteur des forêts et des techniques agroforestières dans les zones arides.

Pourquoi les forêts sèches sont-elles importantes pour une gestion durable des terres?

Les forêts des zones arides jouent un rôle très important. Selon l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005), les zones arides occupent 41% des sols du monde et abritent plus de deux milliards de personnes. Elles protègent les sols de la désertification et maintiennent la biodiversité. En outre, elles produisent des biens et des services écosystémiques. Malgré leur valeur, toutefois, les écosystèmes forestiers sont menacés par le déboisement et la dégradation des terres. Cela est particulièrement le cas des forêts sèches — forêts des zones arides, semi-arides et subhumides sèches — où les précipitations, en moyenne annuelle, sont inférieures à l'évapotranspiration potentielle. Il y a deux grandes raisons à cela: 1) les forêts sèches sont plus susceptibles de se dégrader en raison de faibles précipitations qui augmentent l'érosion des sols et réduisent la capacité de stockage d'eau de la rhizosphère (zone racinaire), et 2) les arbres, les terres et les ressources des sols sont surexploités, ce qui contribue au déboisement.

La dégradation des écosystèmes forestiers des zones arides entraîne une perte de biomasse et de biodiversité, une pénurie de ressources en eau et une diminution de la capacité de stockage du carbone. Pourtant, cela peut être évité. La protection, la remise en état et la gestion durable des ressources forestières peuvent prévenir la dégradation des terres et la désertification et contribuer à réduire le changement climatique et les incidences de la sécheresse et à s'y adapter.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui a eu lieu en 2012 à Rio de Janeiro, la communauté internationale a souligné les avantages économiques, sociaux et environnementaux des forêts et l'importance de la promotion de politiques et de pratiques de gestion durable des terres.

Pourquoi instituer le mécanisme REDD+ dans les zones arides?

Le mécanisme REDD (**R**éduction des **E**missions dues au **D**éboisement et à la **D**égradation des forêts), issu des négociations pour la CCNUCC, incite les pays en développement à protéger et à mieux gérer leurs forêts afin d'éviter des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts. Le principe de REDD+ a été adopté pour bénéficier des avantages associés aux activités du mécanisme

en y intégrant des fonctions de conservation et de gestion durable des forêts et d'accroissement des stocks de carbone forestier.

Outre l'atténuation des changements climatiques, dans les zones arides, REDD+ devrait amplifier la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions d'existence des collectivités indigènes et locales en promouvant une gestion durable des forêts et des terres. La conservation des sols, l'agroforesterie et le sylvopastoralisme, associés à une gestion durable des ressources en eau, figurent parmi les techniques éprouvées d'accroissement des avantages écologiques et socio-économiques des projets REDD+ dans les zones forestières arides.

REDD+ dans les zones arides: quelle est la situation actuelle et que convient-il de faire?

Encadré 1: Grandes initiatives liées à REDD+

De nombreuses initiatives, dont le programme UN-REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPC) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP), développent et soutiennent actuellement le mécanisme REDD+.

UN-REDD: Le programme finance des programmes nationaux de préparation à REDD+ dans des pays partenaires et le programme mondial de mise en place d'approches, de méthodes et de pratiques exemplaires en vue d'actions nationales lancées dans le cadre du mécanisme (<http://www.un-redd.org/>).

FCPF: Le Fonds aide des pays en développement à se préparer à REDD+ et à lancer des projets pilotes grâce à des versements conditionnés par les résultats. Pour cela, il fait appel à deux sources de financement: le Fonds de préparation et le Fonds carbone (<http://www.forestcarbonpartnership.org/>).

FIP: Le Programme comble les lacunes existant entre le Fonds de préparation et le Fonds carbone du FCPC. Il prend en charge les secteurs ne relevant pas du Fonds de préparation, comme la réforme des infrastructures, le régime foncier et les politiques s'y rapportant et la remise en état des sols dégradés (<https://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5>).



Les forêts sèches couvrent 18% des sols des zones arides (Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005). Environ 81% des forêts sèches tropicales et subtropicales se trouvent en Afrique, en Amérique latine et en Asie (figure 1). Parmi les pays où l'on trouve des forêts sèches, 22 (63% environ) participent à des initiatives multilatérales telles que le programme UN-REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPC) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) ou reçoivent une aide bilatérale au développement (encadré 1). Ces pays sont actuellement à l'étape de préparation de REDD+, conçue pour établir la base de leur future participation aux deuxième et troisième étapes du mécanisme (encadré 2).

Encadré 2: Mise en œuvre de REDD+ par étapes

Les initiatives REDD+ sont mises en œuvre par étapes. Lors de la première étape, les pays suivent une préparation à REDD+ axée sur le renforcement des capacités et l'élaboration d'une stratégie nationale de REDD+. La deuxième étape exige la constitution et/ou l'alignement des cadres de la politique nationale de mise en œuvre des projets REDD+. La troisième étape implique la mise en œuvre intégrale des actions REDD+ avec des versements conditionnés par les résultats.

Les pays où l'on trouve des forêts sèches participent aux actions REDD+, mais ils doivent faire face à diverses contraintes, parmi lesquelles la définition étroite et incohérente du terme «forêts». Par exemple, la définition des forêts dans l'évaluation des ressources forestières mondiales (FAO, 2010)¹ inclut des terrains où l'on a abandonné des cultures itinérantes et où ont poussé des arbres, si certains critères relatifs à la hauteur des arbres et au couvert sont respectés, alors qu'elle exclut les plantations d'arbres fruitiers et les systèmes agroforestiers où l'on pratique des cultures sous le couvert des arbres. D'un autre côté, le Forum des Nations Unies sur les forêts inclut «tous les types de forêts». La prise en compte des territoires agroforestiers dans REDD+ contribuerait éminemment à la possibilité d'envisager les avantages associés ainsi que la fixation du carbone. Pour favoriser encore davantage les actions REDD+ dans les zones arides, les institutions internationales pourraient songer à une définition plus large et plus cohérente des forêts. Ceci permettrait aux pays à faible couvert forestier d'intégrer le mécanisme pour ajouter une valeur à leurs stratégies de gestion durable des forêts et des terres et bénéficier d'une mise en œuvre de REDD+ par étapes. Les pays comprenant des zones arides profiteraient particulièrement du renforcement des capacités et de la réforme institutionnelle que permet REDD+ pour améliorer la gouvernance des forêts, la disponibilité de données et les systèmes de contrôle.

Une autre contrainte qui entrave la participation à REDD+ est le potentiel naturellement faible de stockage du carbone dans les forêts sèches. Le potentiel exact de stockage du carbone est souvent inconnu, d'où la nécessité de faire davantage de recherches afin de déterminer les endroits où il est suffisamment élevé pour attirer des fonds carbone. En

outre, la prise en compte du carbone présent dans les sols rendrait le mécanisme plus attrayant financièrement pour les pays où l'on trouve des zones arides. Des recherches seraient également nécessaires afin de mieux comprendre les avantages associés de REDD+ pour les forêts sèches (comme la prévention de la dégradation des sols et de la désertification et la production de revenus pour les collectivités indigènes et locales).

Rôle de la CNULD

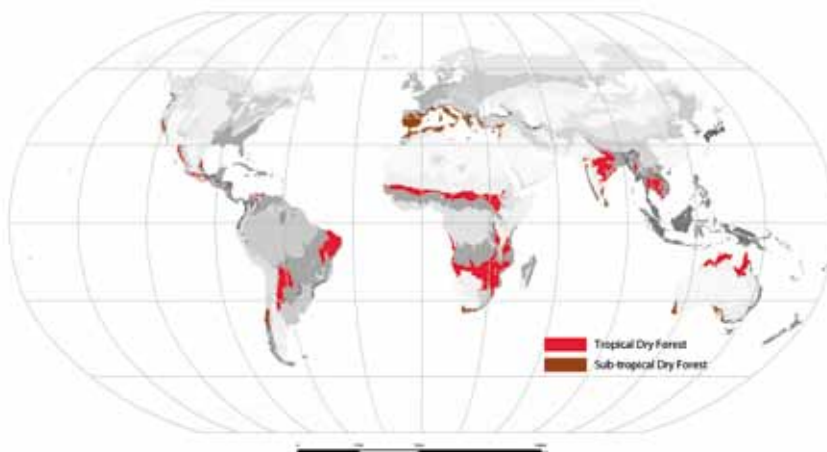
La Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) invite toutes les Parties à adopter et à développer des politiques et des pratiques de gestion écologiquement viable des forêts pour prévenir l'érosion des sols et les inondations, accroître les puits de carbone et conserver et exploiter durablement la biodiversité (décision 4/COP.8). La Convention, seul instrument juridiquement contraignant concernant les sols et terres, affirme l'importance et le potentiel de REDD+ dans les zones arides pour contribuer à la neutralité de la dégradation des sols, à une croissance économique durable, à l'élimination de la pauvreté et à d'autres objectifs urgents définis lors de la conférence Rio+20.

En outre, la Convention est l'une des institutions qui ont fondé le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), forum politique et partenariat pour tous les types de forêts, y compris les forêts sèches. En collaboration avec d'autres organisations du Partenariat, la Convention vient en aide à la CCNUCC, au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et à d'autres organismes liés à REDD+.

Pour favoriser la gestion durable des forêts et des terres en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, la Conférence des Parties à la Convention, à sa dixième session, a élaboré un projet de cadre directif pour les activités de plaidoyer relatives aux changements climatiques qui invite les Parties à inclure des considérations relatives à la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) dans leurs activités nationales concernant REDD+. En outre, le Secrétariat de la Convention exhorte les pays Parties à intégrer les stratégies du mécanisme dans leurs programmes d'action nationaux (PAN) pour lutter contre la DDTS et pour établir des synergies entre la DDTS, les changements climatiques et les activités relatives à la biodiversité.

En 2011, la Convention a organisé pour la première fois un concours pour le prix «Land for Life» afin de promouvoir et d'encourager la gestion durable des forêts et des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches en attribuant des projets qui présentent des pratiques exemplaires. Les demandes reçues les deux premières années ont prouvé que nombre des initiatives visant une exploitation durable des ressources forestières et leur remise en état devraient pouvoir intégrer le mécanisme REDD+ dans un proche avenir. La Convention va contribuer à soutenir les pays où l'on trouve des forêts sèches qui sont intéressés par les activités du mécanisme et/ou qui y participent.

Figure 1: Carte des zones peuplées de forêts sèches modifiée par la Convention
Source: FAO - Zones écologiques du globe selon l'évaluation 2010 des ressources forestières mondiales



1 Une forêt se définit comme un terrain de plus de 0,5 ha avec des arbres de plus de 5 m de haut et un couvert de plus de 10%, ou avec des arbres susceptibles d'atteindre ces seuils in situ.